

COMMUNE DE POURLANS

PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24/04/2026 à 19h00

L'an deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BONNE André, M. CHERRIER Geoffray, M. GAVINO Jean-Pierre, M. GAY Rémy, Mme MILLIM Lara, Mme PARIZOT Evelyne, M. PIFFARD Gilbert, M. ROUSSEY Michel, Mme THAV Pauline, Mme VENTARD Karine

Procuration(s) : Mme GIBOULOT Agnès donné à M. BONNE André

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme GIBOULOT Agnès

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du PVCM du 20/03/2026
- 2 - Désignation secrétaire de séance
- 3 - Vote du BP lotissement
- 4 - Vote des taxes locales 2026
- 5 - Subventions 2026
- 6 - Vote du BP commune
- 7 - Proposition membres de la commission des impôts
- 8 - Devis Vitrail
- 9 - Questions diverses

Le quorum étant atteint

- 1 - Le compte rendu du 20/03/2026 a été approuvé
- 2 - Désignation du secrétaire de Séance :

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme THAV Pauline



Le maire demande l'ajout de 2 points :

- Convention avec le SYDESL : implantation d'un nouveau poste transformateur : Rue de la mairie
- Convention avec ENEDIS raccordement électrique école

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

3 - Vote du BP lotissement

Délib n°2026/04/24/1

Après lecture du Budget Lotissement qui a été établi par M. EDOT Eric (CDL),

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence du Maire,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif du lotissement de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT:

Dépenses : 64 994.07€

Recettes : 64 994.07€

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 64 982.57€

Recettes : 84 994.64€

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 - Vote des taxes locales 2026

Délib n°2026/04/24/2

Le maire informe de voter les taxes directes locales 2026. Il propose de reconduire les taux de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide et vote à l'unanimité les taxes locales pour l'année 2026, les taux comme suit :

Taxe Foncière (bâti) 28.34 %

Taxe Foncière (non bâti) 27.28 %

CFE 14.96 %

Taxe habitation 12.82 %

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



5 - Subventions 2026

Délib n°2026/04/24/5

Le Maire propose de voter l'attribution des subventions associatives pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'unanimité les subventions communales 2026 comme suit :

ADMR	100€
AFSEP SCLEROSE EN PLAQUES	50€
AMICALE DES POMPIERS NAVILLY	150€
ECOLE ELEMENTAIRE (COOPERATIVE)	150€
ECOLE MATERNELLE (COOPERATIVE)	150€
FRANCE ADOT (dons d'Organes)	30€
DIVERS ASSOCIATIONS - VOYAGES (en réserve)	370€

La somme totale de 1 000€ est inscrite au BP 2026

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 - Vote du BP commune

Délib n°2026/04/24/3

Après lecture du Budget Commune,

Les membres du Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de la Commune de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT:

Dépenses : 162 296€

Recettes : 162 296€

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 247 970€

Recettes : 247 970€

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 - Proposition membres de la commission des impôts

Délib n°2026/04/24/4

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans la commune.

Conformément au 1 de l'[article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les personnes suivantes :

1	MME	NAULOT	Brigitte	26/01/1958	6 Rue des mares 71270 POURLANS
2	M.	PIFFARD	Gilbert	12/07/1948	5 Rue de la Mairie 71270 POURLANS
3	MME	CABUS	Colette	19/12/1956	2 route de Pierre 71270 POURLANS
4	M.	ROUSSEY	Michel	30/05/1958	10 Place de l'Eglise 71270 POURLANS
5	M.	ROBERT	Christophe	24/10/1964	2 route nationale 71270 POURLANS
6	MME	PARIZOT	Evelyne	09/06/1953	3 Rue des Mares 71270 POURLANS
7	MME	MILLET	Sandra	06/05/1981	7 Rue Basse 71270 POURLANS
8	MME	GIBOULOT	Agnès	04/09/1966	6 route de Pierre 71270 POURLANS
9	MME	FRESU	Béatrice	21/08/1972	10 rue des Mares 71270 POURLANS
10	M.	GAVINO	Jean-Pierre	24/03/1965	11 rue de la Croix 71270 POURLANS
11	MME	CHAVET	Mélodie	10/05/1988	4 rue de la Croix 71270 POURLANS
12	MME	MILLIM	Lara	07/03/1984	2 chemin de la Vie de Lanthes 71270 POURLANS
13	M.	SIVERT	Michel	17/03/1959	2 route des Bois 71270 POURLANS
14	MME	THAV	Pauline	11/07/1998	1 route du Bois 71270 POURLANS
15	MME	COUVAL	Jennifer	18/06/1986	8 rue de la Croix 71270 POURLANS
16	M.	CHERRIER	Geoffray	09/04/1976	1 rue du Bourg 71270 POURLANS



17	MME	LEMAIRE	Hélène	06/05/1974	7 Place de l'Eglise 71270 POURLANS
18	MME	VENTARD	Karine	03/03/1989	4 Impasse du Château 71270 POURLANS
19	MME	BARKOUKI	Laura	26/11/1987	3 Rue de la Mairie 71270 POURLANS
20	MME	DOMIS	Véronique	14/05/1965	7 route de Pierre 71270 POURLANS
21	M.	BONNE	André	24/11/1953	10 Grande Rue 71270 POURLANS
22	MME	NAULOT	Annie	17/09/1950	8 rue des mares 71270 POURLANS
23	M.	BOUGAUD	Jean-Marie	30/01/1942	4 impasse Vieille Rue 71270 POURLANS
24	MME	GAUDIN	Bernadette	12/10/1950	5 rue de Pierre 71270 POURLANS

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 - Remplacement vitrail chœur de l'église

Le maire propose 3 devis :

M. BERTHEAU à Aiserey pour la somme de 2 441.82 € TTC

Entreprise MILLOT à Fretterans pour la somme de 3 120€ TTC

Entreprise Le Verre de Voûte à Longchaumois (39400) pour la somme de 543.21€ TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de M. BERTHEAU à Aiserey pour la somme de 2 441.82€ TTC.

➤ Convention avec le SYDESL : implantation d'un nouveau poste transformateur : Rue de la mairie

Suite aux travaux d'enfouissement des lignes électriques et du changement du transformateur rue de la Mairie, le SYDESL a fait parvenir récemment une convention à valider.

➤ Convention avec ENEDIS raccordement électrique école :

Le SYDESL a fait parvenir la convention concernant le raccordement électrique de l'école pour validation.

Le Conseil Municipal accepte et autorise le maire à signer les conventions

9 - Questions diverses

- Le maire fait part d'un courrier de chez Orange reçu en date du 23/04/2026, informant qu'une étude sera réalisée jusqu'au 30/11/2026 sur la fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes tel que la fibre optique.
- Fleurissement : Le foyer d'animation souhaite participer uniquement au financement de l'achat de fleurs, mais ne veut pas s'occuper des plantations ni de l'entretien.
- Bulletin de la commune 2025 (en cours)
- Sécurité routière : chemin piétonnier à réaliser par l'entreprise Cyriac BAROIN à faire au plus vite
- Travaux : rue des mares pour l'évacuation de l'eau des fossés : busage confirmé
- Inventaire des quelques coupes de bois à faire prochainement avec l'ONF

Séance levée à 22h15

Signatures :

Secrétaire de séance



Le Maire

